



DEMANDE D'INDEMNITE DE GREVE

Nom :

Prénom :

N° de compte : BE.....

Date de la grève

Ci-joint fiche de rémunération ou attestation de l'employeur :

Pour accord,

date
Signature de l'affilié

S.FAUT
Présidente de la Régionale
de Bruxelles

Indemnité de grève : au prorata des heures prises avec un max. de 25 euros/jour.